

SELECTIONS REGIONALES NATATION

IMPORTANT :

Chaque sélection régionale a pour but de donner aux meilleurs nageurs régionaux une expérience internationale afin de favoriser leur accès au « haut niveau national ». Les sélections régionales 2008/2009 sont ouvertes principalement aux nageurs de nationalité française régulièrement licenciés dans un club de la région L-R, au cours des saisons sportives 2007/2008 et 2008/2009.

MODALITES DE SELECTION NATATION - SAISON SPORTIVE 2008/2009

1°) Sélection Régionale pour le Meeting International de Chalon sur Saône :

Date : les 16 et 17 janvier 2009 à Genève. Cette sélection régionale est ouverte aux nageurs(es) nés en 1995/1994/1993 et 1992 qui sont classés (es) dans les 16 premiers nationaux de leur année d'âge respective (cf. : ranking FFN, bassin de 50m au 15 septembre 2008) durant la saison sportive 2007/2008, et ce, sur 2 épreuves minimum (dont une seule épreuve de 50m).

Pour être sélectionnable en équipe régionale, chaque nageur devra être régulièrement licencié dans un club régional pour la présente saison sportive, et avoir été licencié également dans un club de la région au cours de la saison 2007/2008.

Les nageurs(es) sélectionnés devront toutefois confirmer leur niveau à l'occasion des Championnats régionaux des 13 et 14 décembre à Nîmes, et/ou des interclubs régionaux, et/ou des Championnats de France de Natation (25m) d'Angers.

Les nageurs (es) sélectionnés devront s'inscrire obligatoirement sur les épreuves pour lesquelles ils ont été retenus pour participer à ce meeting.

Ils pourront toutefois être autorisés à participer à des épreuves supplémentaires (dans la limite de 2 épreuves maximum par réunion) et ce, dans le respect du règlement de la compétition.

Très important : Les performances réalisées lors de ces Championnats de Genève seront qualificatives pour les épreuves nationales.

2°) CIJ Meeting International du LUXEMBOURG :

Date : du 17 au 19 Avril 2009 à Luxembourg. Cette sélection régionale est ouverte aux nageurs(es) nés en 1991/1992/1993/1994 et 1995.

Pour être sélectionnable en équipe régional, chaque nageur devra pour la présente saison sportive être régulièrement licencié dans un club de la région, et avoir également été licencié dans un club régional au cours de la saison sportive 2008/2009.

Seront sélectionnés :

Tous les nageurs(es) nés en 1995 et 1994 ayant au moins réalisé 2 performances de la grille de « séries nationales minimales » 2009/2012, à l'occasion :

des Championnats Régionaux d'Hiver de Nîmes, les 13 et 14 décembre 2008,

ou des Championnats Régionaux Minimes à Perpignan les 7 et 8 mars 2009

ou lors d'une compétition labellisée « qualificative nationale » inscrite au calendrier national (cf. : liste nationale des meetings labellisés qualificatifs du calendrier

2008/2009 FFN), et ce, dans la période située entre le 1er Janvier 2009 et le 1er mars 2009.

Tous les nageurs(es) nés en 1992 et 1993 ayant au moins réalisé 2 performances de la grille de « séries nationales cadettes » 2009/2012, à l'occasion :
des Championnats Régionaux d'Hiver de Nîmes, les 13 et 14 décembre 2009,
ou des Championnats Régionaux Cadets (es) de Perpignan, les 7 et 8 mars 2009,
ou d'une compétition labellisée « qualificative nationale », inscrite au calendrier national (cf. : liste des meetings labellisés qualificatifs du calendrier de la FFN), et ce, dans la période située entre le 1er janvier 2009 et le 1er mars 2009.

Tous les nageurs(es) nés en 1991 ayant au moins réalisé 2 performances de la grille de « séries nationales juniors » 2009/2012, à l'occasion :

des Championnats Régionaux d'Hiver de Nîmes, les 13 et 14 décembre 2009,
ou du Meeting Inter régional Qualificatif de Nîmes du 20 au 22 Mars 2009,
ou d'une compétition labellisée « qualificative nationale », inscrite au calendrier national (cf. : liste des meetings labellisés qualificatifs du calendrier de la FFN), et ce, dans la période située entre le 1er janvier 2009 et le 15 mars 09

Les nageurs (es) sélectionnés devront s'inscrire obligatoirement sur les épreuves pour lesquelles ils ont été retenus pour participer à ce meeting.

Ils pourront toutefois être autorisés à participer à des épreuves supplémentaires (dans la limite de 2 épreuves maximum par réunion) et ce, dans le respect du règlement de la compétition.

Important :

Ce meeting n'est pas qualificatif aux épreuves nationales. Inscrit au calendrier de la LEN, il est toutefois de « référence nationale ».